

Vous utilisez des équipements de stockage ?

La sécurité de vos installations de rayonnage pour vos collaborateurs, vos prestataires, et les marchandises entreposées, est de vos responsabilités.



A ce titre, vous devez obligatoirement faire contrôler vos installations chaque année par un prestataire accrédité (norme NF-EN-15.635)

Faites appel à G2G-solutions



Fort de 12 années d'expérience dans le rayonnage industriel, en France et en Europe, pour tout type d'installations (palettier, plateformes, blocs d'accumulation...), notre expert interne accrédité réalisera pour vous le contrôle de vos installations :

- # avec la connaissance parfaite de votre domaine d'activité, de vos contraintes d'exploitation et des risques inhérents à vos installations.
- # avec le professionnalisme et la rigueur d'un spécialiste indépendant, reconnu dans le domaine du rayonnage.

Les **+** de notre prestation :

- # Outre la rédaction d'un rapport d'inspection détaillé, selon les normes en vigueur, des pistes d'optimisation de vos installations éventuellement décelées vous sont gratuitement proposées.
- # Nous suivons pour vous l'échéancier de vos contrôles afin de vous assurer d'être toujours en conformité avec la réglementation.

Des projets ?

nous pouvons également vous accompagner dans les différentes phases de vos projets, en amont (cahier des charges, appels d'offre, analyse des propositions et sélection des prestataires), en cours de chantier (réunions de chantiers, suivi de plannings) ou en aval (réception de chantier).

Contactez-nous vite !

Notre expert Sylvain GUENARD est à votre disposition :

sylvain.guenard@g2g-solutions.fr
06.52.75.96.07